



Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 12 décembre 2024, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024
3. Budget 2025 + plan des intentions
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 60'000.- TTC pour divers travaux de réfection, d'entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2025
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2025
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2025
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'une armoire électrique basse tension et d'une partie de son réseau adjacent pouvant intervenir en 2025
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement / crédit-cadre de CHF 7'700'000.- TTC pour la première étape du programme d'entretien et d'assainissement du patrimoine bâti administratif (2025-2029)
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acceptation d'un don de CHF 500.- en faveur du Club de Loisirs de Milvignes (CLM)
10. Nomination d'un membre à la commission CLST en remplacement de Mme Jennifer Hirter, démissionnaire
11. Interpellations et questions
12. Communications du Conseil communal
13. Divers

1. Appel

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente). Avant de commencer, je voudrais juste profiter de faire un petit préambule par rapport aux interventions. Comme vous le savez, toute intervention est enregistrée et afin de pouvoir réaliser le procès-verbal, il serait bien que chaque personne qui intervient puisse se lever, donner son nom, son prénom pour quelle raison elle intervient, soit pour le parti, une commission ou pour des raisons personnelles. Après la personne peut prendre la parole.

Concernant les votations, il a été décidé que les membres du Conseil général se tiendraient debout afin de respecter l'article 77 du Règlement général de Commune et non en levant la main. Dès cette séance, nous allons procéder aux votations en nous mettant debout.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) passe la parole au secrétaire, M. Proserpi

L'appel fait constater la présence de 39 conseillers généraux :

BERGQVIST Johan (scrutateur), **BOLEA Sonia**, **BONDALLAZ Stéphane**, **BOULE Bernard**, **BRÜSCHWEILER Ivan**, **BURGAT François**, **BUSCHINI Gianni**, **DONNER Philippe** (1^{er} vice-président), **DUBOIS Ludovic**, **DUBOIS Pierre Alain**, **DUCOMMUN Tiana**, **EGLI Philippe**, **ERNST Jean René**, **ETTER Daniel**, **FINGER Evan**, **GASBI Chedlia**, **GODET Louis**, **GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne**, **HIRTER Jennifer**, **KISANGA STACCHETTI Makiala** (présidente), **KÜNZI Jean-François**, **LUTHY Marcial**, **PLATZ Sarah**, **PROSERPI Mirko** (secrétaire), **SCHERLER Laureline**, **SCHEURER Etienne**, **SCHWAB Fabian** (2^e vice-président), **SPACIO GEMMA**, **STEINER Christian** (scrutateur), **STREIT Naomi**, **VERMOT Michel**, **VON ALLMEN Anouk**, **WILLENER Walter**, **WINZ Kilian**, **ZBINDEN Raphaël**, **VUILLAUME SANGLARD Véronique** (suppléante), **RIEDI Jean-Marc** (suppléant), **BENA Daniel** (suppléant), **COLIN Mélanie** (suppléante), **DRAGANOVIC CEHIC Alma** (suppléante)

4 excusés : JUNOD Magali, MILHAUD DUVERNAY Liza (secrétaire adjointe), **PESSINA Jean-Marc**, **STEINER Olivier**, **SUNIER Yann**,

1 absente : ROBLIN Amélie

Membres du Conseil communal présents : AUBERT Natacha (présidente), **PLATZ ERARD Solange** (vice-présidente), **MAIER CORINNE** (secrétaire), **KUROWIAK ROXANE** (secrétaire adjointe), **DUPASQUIER Philippe** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 40

Le nombre d'excusés : 4

Le nombre d'absent : 1

La majorité absolue est de : 21

Majorité des 2/3 est de : 27

Communication de la présidente

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) prend la parole pour rappeler la démission de Mme Séverine Desarzens qui a eu lieu juste avant notre dernier Conseil général. Cette dernière est remplacée par Mme Tiana Ducommun à qui on souhaite la bienvenue.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

Mme Natacha Aubert, Conseillère communale. Le remplacement du point 8 dont le titre change et serait :

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 1'300'000.- TTC pour l'entretien et l'assainissement du patrimoine bâti-administratif en 2025 correspondant au titre du rapport que vous avez reçu.

Et à ce propos, le Conseil communal s'excuse pour l'envoi tardif et un peu morcelé des rapports en cette fin d'année et espère que tout le monde a pu prendre connaissance de ces rapports.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) procède à l'adoption de ce changement.

Soumis au vote, l'ordre du jour avec la modification apportée au point 8 est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Budget 2025 et le plan des intentions

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole au Conseil communal

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Tout d'abord, quelques remarques d'ordre général par rapport au budget qui vous est proposé ce soir avec un léger déficit à la clé.

Certaines charges sont en forte augmentation. Je commence par mentionner l'indexation des salaires et l'octroi d'un échelon et je rappelle que la Commune est liée par l'article 132 du règlement général de Commune, qui fait qu'on suit les décisions du canton en matière de ressources humaines. Des charges également en augmentation au niveau des écoles. Pour CESCOLE, l'augmentation est avant tout liée aussi à des charges salariales, des travaux de rénovation au Collège de Longueville et la construction du nouveau collège 7-8. Ces augmentations auront un impact important pour les prochaines années, mais restent à l'heure actuelle difficiles à chiffrer. Je rappelle que le Cercle scolaire de CESCOLE c'est 2'000 élèves et qu'il y en a 1'000 enfants de Milvignes. Donc le calcul est très simple, la moitié des coûts des investissements reviendront à Milvignes.

Il y a également une augmentation de notre participation du côté des transports publics. En effet, TransN peine à retrouver un volume de trafic voyageur qui était celui avant Covid et puis vous savez par la presse que la société rencontre quelques difficultés avec ses chauffeurs, dues notamment à des congés maladie.

Et le dernier point que je souhaite mentionner c'est les amortissements. Avec plus d'investissements réalisés lors de la dernière législature, les amortissements augmentent de CHF 700'000.- en 2025. Et je ne mentionne pas les charges financières qui en découlent puisque ces investissements sont majoritairement financés par l'emprunt.

Les revenus progressent, mais à un rythme plus lent et nous avons inclus dans les chiffres des revenus, les CHF 300'000.- qu'auraient coûté la baisse du barème fiscal cantonal.

Cela nous mène à un excédent de charges de CHF 2'000'000.- au niveau opérationnel donc une perte opérationnelle qui est ensuite ramenée à un déficit de CHF 600'000.- par des recettes extraordinaires et par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Du côté des investissements, le frein à l'endettement est respecté avec les projets présentés.

Et le focus sera mis sur le chauffage à distance avec l'extension qui suivra les travaux en cours à la rue de la Poste en passant par la rue Haute, la rue de la Société et la rue de l'Étang. Sans oublier le crédit que vous avez voté pour le chemin des Abbesses, ainsi que le début des travaux de la rue du Château à Colombier.

Quelques nouveautés ou améliorations dans le rapport pour compléter des informations ou clarifier certains points. Vous avez vu que les montants consacrés à l'entretien des bâtiments ont été regroupés pour le budget, mais pour les comptes ils seront ventilés sur les différents bâtiments.

À la lettre H, vous trouvez des éléments sur la dette à court terme.

À la lettre L, le frein à l'endettement, dont nous avons modifié la présentation pour que ce soit plus clair et puis un point que je souhaite relever :

En page 22, point 6, l'insuffisance en financement et les besoins de trésorerie qui sont préoccupants.

En effet, l'autofinancement est faible et les besoins de financement sont plus grands que les investissements planifiés car il faut encore compter sur le fait qu'on a des emprunts qui arrivent à échéance doivent être remboursés.

Encore une information que je souhaite vous donner, c'est que la Commune est soumise à la TVA pour les prestations qui sont fournies à la population et dépassant CHF 100'000.- par domaine et cela concerne les domaines de l'eau, l'épuration, l'électricité, les déchets et le port.

Un déficit de CHF 600'000.- est inscrit au budget. Cette situation nous alarme toutes et tous, le Conseil communal fait le constat que les nombreux plans documentés se déclinent en mesures, symbolisées par autant de lignes dans un fichier Excel, lignes au bout desquelles se trouve naturellement un montant en francs.

Les échéances ou dates convenues pour les réalisations de ces plans sont difficiles à considérer, de par les différents domaines qui sont touchés, on pense naturellement aux finances, mais il faut aussi des collaborateurs pour suivre ces chantiers.

Le Conseil communal et le Service financier de la commune ont commencé depuis plusieurs semaines même plusieurs mois des réflexions et les partageront avec la Commission financière courant février 2025.

La Commission financière est particulièrement sensible à ce point et nous avons mené lors des 3 dernières séances, d'intéressantes et constructives discussions, en particulier au sujet du résultat opérationnel à équilibrer et de l'endettement à garder sous contrôle.

Différents axes de travail sont possibles pour œuvrer à une amélioration des finances communales au sens large. Nous avons commencé à identifier les taxes causales et je parle ici du prix du m3 d'eau potable, de la taxe déchets, de la taxe d'épuration et des taxes du port.

Suit l'analyse des comptes, avec un accent qui est mis sur les Biens et Services et aussi sur les Actifs au niveau du bilan communal, on a le projet de se séparer d'un immeuble, mais on pourrait envisager de se défaire d'autre actif, mais il faut laisser maintenant du temps pour analyser les choses et préparer les dossiers et ne pas se précipiter.

Au niveau de la fiscalité, je rappelle simplement qu'un point d'impôt se situe aujourd'hui juste en dessous de CHF 400'000.-

Les investissements doivent eux aussi être bien analysés, suivis et choisis en fonction des priorités que nous souhaitons ou que nous devons mettre en place.

Et le dernier axe de réflexion concerne l'optimisation : comment faire mieux avec ce qu'on a, ou comment atteindre le même résultat avec moins d'argent.

Mme la Présidente, j'ai terminé et mes collègues et moi sommes à votre disposition pour répondre à des questions.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux Commissions

M. Evan Finger pour la Commission financière. La Commission financière s'est réunie à deux reprises afin d'étudier avec attention ce budget 2025.

La Commission a aussi été accompagnée par M. Storto de l'étude BDO lors d'une séance dédiée pour une planification financière des années à venir.

Plusieurs points du budget ont fait appel de questions ou d'explications de la part des commissaires et les réponses apportées par le Conseil communal ont permis aux commissaires d'avoir pleine confiance dans l'établissement de ce budget et la réalité de ces chiffres.

Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 459'000.- est budgétisé et si le prélèvement prévu sur le budget 2024 est aussi utilisé, la réserve se portera alors à CHF 227'000.- La somme théoriquement restante ne serait alors que très faible.

Les principaux facteurs, en partie externes, qui amènent des augmentations de charges du budget sont :

- L'indexation des salaires de +2.7% et l'augmentation de 1.8 EPT votée par le Conseil général en 2024
- La part communale au budget du Cercle scolaire de CESCOLE
- La part au pot commun des transports publics et encore d'autres.

Ce budget, malgré son déficit de CHF 573'000.-, reste un budget d'investissement avec CHF 17'233'000.- de prioritaire et CHF 2'385'000.- d'évolutif, donc un total CHF 19'618'000.-.

Ce premier budget de cette législature n'est pas réjouissant, mais la Commission financière a d'ores et déjà planifié ses travaux pour 2025 afin d'étudier le plus rapidement possible les potentiels d'économies sur nos prochains budgets.

En conclusion, la Commission financière a accepté par 6 voix et 1 abstention ce présent budget.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL-HENRY pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a examiné avec attention le budget 2025 qui nous est soumis ce soir.

Ce budget présente un déficit qui est induit surtout par l'augmentation de la part communale au budget du Cercle scolaire de CESCOLE (+ CHF 474'700.-) et la part au pot commun des transports publics (+ CHF 137'000.-).

Avant la fusion, nos 3 communes avaient pris du retard dans l'entretien de leurs bâtiments respectifs particulièrement pour les collèges ainsi que l'entretien des réseaux d'eau, d'électricité et des routes. Dès la création de Milvignes, nous avons découvert petit à petit, l'important travail de rattrapage qui nous attendait.

Le tableau des investissements 2025 nous montre bien l'ampleur de la tâche à venir.

Nous allons donc encore une fois puiser dans la réserve de politique conjoncturelle pour améliorer notre budget 2025.

Force est de constater que la commune avance dans son endettement et qu'elle devra certainement se résoudre, à plus ou moins court terme à augmenter le taux d'imposition.

Nous espérons toutefois que les comptes 2024 seront meilleurs que prévu au budget de l'année passée comme cela est souvent le cas.

Nous aimerions remercier ici l'ensemble du personnel communal pour tout le travail effectué au cours de l'année qui s'achève et l'encourager à poursuivre son engagement efficace pour notre commune de Milvignes.

Le groupe socialiste acceptera le budget 2025 à l'unanimité.

M. François BURGAT pour le groupe PLR. Le Groupe PLR approuvera le budget 2025.

Néanmoins, la perte opérationnelle de l'ordre de 2 millions, ramenée à un déficit moindre grâce au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, préoccupe le groupe PLR.

Les frais de fonctionnement de la commune sont importants et l'indexation des salaires de la commune vient grever davantage le budget. Certains membres du groupe sont d'avis que le renchérissement des salaires est un véritable luxe dans une situation économique actuelle.

Le groupe souhaite également apporter les messages suivants :

- Tout d'abord, inviter le Conseil communal et les chefs de service à tout mettre en œuvre pour réduire sans plus attendre les charges de la commune ;
- Définir une stratégie claire en lien avec le cadastre sous-terrain qui est partiellement obsolète ;
- Prévoir, lors de la prochaine révision du règlement de commune, la modification de l'article 132 afin que la Commune soit indépendante du canton en matière d'augmentation salariale du personnel (échelon et indexation) ;
- Réfléchir aux axes stratégiques qui exercent une influence directe sur les charges de la commune dont notamment :
 - o Une vision stratégique au sujet de la gestion des ressources de la Commune à moyen terme ;
 - o Une maîtrise des investissements afin d'éviter de développer des infrastructures luxueuses et donc une implication plus importante des différentes commissions (urbanisme et technique) au sujet de l'impact financier des dépenses planifiées.

M. Fabian SCHWAB pour le groupe Les Verts/PVL. Nous avons pris connaissance avec intérêt du budget qui propose un léger déficit opérationnel d'environ CHF 600'000.- qui a mis en évidence également le fait que pour le moment encore la commune préfère emprunter plutôt que d'augmenter ses recettes. Un point de discussion qui va évidemment arriver dans l'année qui va suivre avec les différents éléments qu'on déjà été évoqués par mes différents prédécesseurs.

Le principal point qui a occupé nos échanges est la dernière partie du document qui est les investissements où nous relevons en préambule que le défi climatique et l'autonomie énergétique nécessiteront des investissements en matière d'assainissement du patrimoine et du renouvellement des réseaux souterrains qui sont deux éléments à tenir compte.

Ici, le Conseil communal propose de mettre l'accent sur l'assainissement de son patrimoine immobilier tout en restant dans les limites fixées évidemment par les bases légales cantonales et avec le recul tenant compte de ce qui était réalisé pendant la précédente législature, nous

rejoignons cette nouvelle priorisation apportée à l'assainissement des bâtiments pour la période 2025-2028.

Nous relevons toutefois que l'équilibre des investissements de patrimoine administratif et les réseaux souterrains devront être maintenus sur la durée en raison du lien très étroit qui existe entre ces deux aspects. Car si l'assainissement des bâtiments permet de réduire leur consommation énergétique, le renouvellement des réseaux souterrains est lui aussi nécessaire d'une part pour acheminer l'énergie auprès de ces bâtiments, mais également pour pouvoir redistribuer l'énergie produite localement notamment avec le photovoltaïque dans le réseau.

En conséquence de quoi, le groupe adoptera à l'unanimité le budget 2025 y compris les investissements qui lui sont associés.

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Notre groupe a étudié avec intérêt et attention le budget 2025 et en remercie ses auteurs.

Pour le premier budget de cette législature, les nouvelles ne sont malheureusement pas enthousiastes. Nous sommes aujourd'hui à un point de bascule où le budget de Milvignes devient déficitaire CHF 573'000.-.

De lourds et importants travaux et investissements sont attendus pour cette législature, due à de nombreux reports ces dernières années et même avant fusion, mais la capacité de les financer n'est pas garantie, l'autofinancement se réduit drastiquement, notre dette quant à elle va commencer à grimper en flèche et causera une charge trop importante pour les budgets et générations futures.

Nous devons absolument réduire le déficit structurel que commence à connaître notre ménage communal sans quoi notre capacité d'investissement à la fin de la législature sera quasi nulle.

Nous sommes arrivés à un stade où la commune va devoir subir un régime minceur accéléré si nous voulons continuer à investir, la bascule étant déjà en 2025.

La Commission financière et le Conseil communal vont devoir travailler d'arrache-pied dans la première partie de l'année afin de trouver de potentielles économies dans le fonctionnement de la Commune où nous serons contraints de repousser des investissements cruciaux.

De plus, la réserve de politique conjoncturelle fond à vue d'œil et nous ne pourrons plus compter dessus très rapidement, avant même la fin de la législature si nous continuons à ce rythme. Notre déficit grimpera alors de manière spectaculaire sans possibilité de prélèvement dans des réserves.

Malgré tous ces éléments, notre groupe acceptera à sa grande majorité ce budget et souhaite rendre attentif le Conseil communal et de la Commission financière sur le gros travail proactif qui leur incombe dès l'année prochaine.

M. Walter WILLENER, pour le groupe UDC. J'ai une question et une remarque. La question, c'est de savoir si le Conseil communal dispose d'information ou d'indication en ce qui concerne le suivi du budget 2024. Je rappelle que c'était positif de CHF 150'000.-.

Évidemment, je sais que ce n'est pas facile de répondre à cette question dans la mesure où les comptes ne sont pas bouclés et on ne dispose pas encore de chiffres précis, notamment pour les dépenses ou les recettes. Néanmoins, est-ce qu'il y a des indications ou des tendances au niveau des dépenses ? Je pense là aux grosses dépenses induites notamment par l'État et l'autre élément intéressant c'est de savoir s'il y a des indices au niveau de la fiscalité. Il faut savoir aussi, expérience faite qu'il y a souvent en cours d'année budgétaire des taxations dites de rattrapage (je ne sais pas quel est le mot technique correct) et en général

ce sont des taxations qui sont pas négligeables. Ce sont des taxations pour des contribuables qui ont plutôt une assiette fiscale intéressante. Cela ne concerne pas forcément les petits contribuables.

Merci donc de nous éclairer sur l'évolution du budget 2024, selon vos connaissances actuelles.

La remarque, elle a été esquissée par le porte-parole du groupe PLR, concerne le personnel communal où nous constatons que le Conseil général a octroyé une augmentation de 9 EPT entre 2013 et 2025. C'est 30% de plus, ce qui est énorme. Le rapport mentionne que le Conseil communal ne prévoit pas de nouvelles demandes, c'est bien. Mais cette affirmation est-elle valable pour l'année 2025 ou est-elle valable pour l'ensemble de la législature ?

En matière de salaires, le Conseil communal conformément au règlement général de commune s'aligne sur le canton, soit + 2.18% (il semblerait que ce soit encore plus élevé) d'augmentation y compris les échelons salariaux. On voit que les communes se sont détachées du barème de l'État. Je prends l'exemple du Val-de-Travers, à l'initiative du PLR où la masse salariale prévue a été sensiblement diminuée, des échelons ont été enlevés et sauf erreur l'indexation a été plafonnée à 0.6%. La Ville de Neuchâtel ne suit pas non plus la politique extrêmement généreuse de l'État.

Nous souhaitons et nous demandons que le Conseil communal ouvre une réflexion, avec la Commission financière pour se détacher de la législation cantonale en matière salariale. On se plaint souvent, à juste titre d'ailleurs de l'impact des décisions cantonales en matière de transfert des charges et autres et ce serait un bon moyen de retrouver un peu d'autonomie.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Je vais commencer par la fiscalité pour 2024 pour vous indiquer qu'à fin novembre, on a CHF 400'000.- d'avance dans les choses qui étaient budgétées comme revenu de la fiscalité. C'est notamment dû à un rattrapage sur les années 2022-2023 d'environ CHF 800'000.-. Les dépenses sont sous contrôle, il n'y a pas de surprise pour l'instant et nous nous sommes assurés que nous continuons de respecter le frein à l'endettement avec les paramètres qui ont changés avec les comptes 2023 puisqu'on a plus 50%, mais 70% d'autofinancement qui sont demandés et on a fait une estimation il y a quelques semaines, on respectera à la fin de l'année ces paramètres. Voilà ce que je peux dire pour la fiscalité.

Il y avait le point pour les ressources humaines d'une manière générale ou ne pas dire qu'est-ce qu'on va pouvoir faire avec le nombre de collaborateurs qu'on a aujourd'hui. Cela va dépendre de l'évolution des missions que la Commune doit effectuer. Il est impossible de prendre un engagement maintenant de continuer de travailler avec le même nombre exact d'EPT pendant 4 ans. On a procédé lors de la législature précédente à des ajustements donc je pense que maintenant il faut que ces ajustements puissent déployer leurs effets et puis on verra ensuite.

J'ai répondu à deux aspects, mais je ne sais pas s'il y avait d'autres points.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de détail sur le budget, soit page par page.

Page 18 : M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Une question sur le nombre de résultats de manière globale sur les 31. Charges, biens, services et marchandises.

Notre groupe estime toujours que le budget est surestimé et qu'il devrait être revu à la baisse. Depuis plusieurs années, une différence de minimum CHF 450'000.- entre les comptes et les budgets s'opèrent, un premier correctif a été apporté sur le budget 2025, mais un travail supplémentaire devra être fait pour les prochains budgets. Le Conseil communal a-t-il déjà pu comprendre d'où provient cette différence systématique ?

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Le Conseil communal s'est penché sur cette différence, il a commencé des travaux d'analyse, mais ne peut pas encore donner de détails par rapport aux lignes qui seraient concernées. Ce constat on le fait aussi, on peut tirer comme conclusion que c'est plutôt une bonne surprise. Cela veut dire que les chiffres du budget seraient de CHF 1'000'000.- au budget et de CHF 900'000.- dans les comptes. Ce qui signifie qu'il y a CHF 100'000.- de « bon ». Donc si on a ça pour un montant d'ordre de CHF 450'000 à CHF 500'000.- quelque part tant mieux c'est de l'argent qui était prévu qui n'est pas dépensé et ce qui peut améliorer d'autant le résultat. Mais je pense qu'on peut être plus précis sur certaines lignes budgétaires et puis réduire ces écarts. Donc on se penchera sur le sujet.

Page 25 à 30 : M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Le budget est l'occasion de poser toutes les questions, pas forcément des questions en relation avec les chiffres, mais de manière générale sur la gestion de la commune.

D'ailleurs, si nous intervenons c'est sous la rubrique Conseil communal et comme je l'ai dit, nous ne contestons pas les chiffres. Par contre, ç'a été modestement évoqué par Madame la Présidente du Conseil communal à l'ouverture de séance « nous regrettons le fait que le Conseil communal ne soit pas en mesure de transmettre les rapports à l'attention du Conseil général dans des délais acceptables, c'est-à-dire avec la convocation de l'ordre du jour des séances ».

Dans la nouvelle législature, un Conseil général a été supprimé, tant mieux et la seule séance qui a eu lieu au mois de novembre comportait principalement un rapport finalisé depuis ce printemps, c'était le fameux rapport sur le chemin des Abbesses.

Cette fois, nous avons en dehors du budget surtout des rapports que je qualifierais de standard qui concerne l'entretien du réseau d'eau et d'électricité. Si je dis standard, c'est parce que ce sont des rapports qui reviennent à peu près chaque année et également un rapport sur l'entretien des bâtiments qui est également un rapport que je qualifie de standard.

Ces rapports relèvent d'une certaine routine et devraient être planifiés en avance pour intégrer aussi la consultation et les conclusions des commissions concernées dans les délais.

Concernant le budget, rien n'empêche à mon avis le Conseil communal de l'adresser dans les délais quitte à ce que la Commission financière n'ait pas fini ses travaux et que cette dernière se fende à la fin de ses travaux d'un petit rapport dans lequel elle pourrait indiquer, à titre d'exemple, les modifications à la rubrique Y + 20'000.- à la rubrique 7 elle enlève CHF 20'000.-

Notre insatisfaction vient aussi du fait que le temps de travail du Conseil communal a été porté à 70% depuis le 1^{er} juillet, si je ne me trompe pas. Je ne conteste pas du tout cette augmentation, mais ce qui me désole, c'est quand même de voir qu'on est face à ce que je qualifie, des Conseillers communaux presque professionnels et d'une administration renforcée face à des Conseillers généraux miliciens tout juste indemnisés.

Par rapport aux dates planifiées du Conseil général, est-ce qu'il y a un échéancier pour la remise des rapports au Conseil communal, aux Commissions et finalement au Conseil général avec la convocation. Exemple : Le Conseil général est fixé une date le 20 avril à ce moment-là est-ce que le Conseil communal fixe par exemple 20 mars le délai de remise de discussion et d'examen des rapports au sein du Conseil communal jusqu'au 30 mars par exemple pour consulter les commissions et ce qui permettrait aux commissions autour du 4-5 avril pour le 20. Donc nous demandons un peu plus de respect de la part du Conseil communal envers le Conseil général et ce qui s'est passé pour les objets de la présente séance ne devrait plus se reproduire. Tout au plus, on pourrait évidemment admettre les exceptions pour les cas urgents, mais en tout cas pas pour ces rapports que je qualifie de standard.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Effectivement cette année ç'a été particulièrement laborieux d'une part parce que c'est la première fois que le Conseil communal présente un budget déficitaire et que l'on a essayé de travailler dessus jusqu'au dernier moment. Ainsi, la première explication est le nombre de séances tenues en novembre avec la Commission financière pour boucler ce budget.

Deuxièmement, le rapport sur les bâtiments contrairement à ce que vous pensez, il n'est pas routinier, mais cette année il est particulier. Il devait vous être présenté comme un rapport crédit-cadre et en passant à la Commission financière il a été recalé en crédit budgétaire donc il a fallu réécrire et modifier une bonne partie de l'arrêté et du rapport.

Pour l'année prochaine, vous trouverez toutes les dates avec les échéances pour les préparations des séances du Conseil général sur ECHO, sous documents de références.

Pour les crédits budgétaires, nous sommes obligés de les déposer après l'acceptation du budget par la Commission financière sinon cela n'a pas tellement de sens. C'est un peu particulier et on fera mieux l'année prochaine.

Page 73 : M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Une question pour les routes communales, ainsi que l'aménagement du territoire, précisément les honoraires de conseillers externes. Notre groupe estime que les mandats externes globaux, les honoraires de conseillers externes devraient être réduits.

Comment cela se fait-il que la part d'honoraires de conseillers externes reste si élevée alors que la dotation en personnel des services continue d'augmenter ?

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. En ce qui concerne la dotation pour les routes communales, effectivement, au 1^{er} janvier, nous avons un nouveau collaborateur qui va arriver, un ingénieur. Il devrait normalement, on l'espère pouvoir faire ce travail, mais aujourd'hui il n'est pas encore là, et il faut lui laisser le temps de se « mettre dans le bain ». On espère bien pouvoir réduire ces honoraires.

M. Philippe DuPasquier, Conseiller communal. Je vais prendre position par rapport à l'aménagement du territoire. Il y a effectivement eu une augmentation, mais elle a été justifiée par la révision du PAL et la révision des alignements qui sont des projets limités dans le temps, et cela fait déjà quelques années qu'on y travaille. Nous n'avons pas encore tout à fait bouclé les dossiers, ça devrait être le cas avant l'été prochain en principe.

Mais il y a une chose que j'aimerais relever c'est le nombre de dossiers d'urbanisme que notre Commune connaît, notamment des dossiers avec des oppositions. Ceci implique des procédures longues et compliquées. On constate également des cas d'indiscipline qui relèvent de la police des constructions avec des dossiers qui nous occupent au-delà de ce tout ce qu'on peut imaginer.

En termes de temps c'est assez malheureux de le dire, mais c'est effarant de voir ce que tout à coup, un petit truc qui n'est pas conforme à un règlement peut générer comme travail de la part des Services et de nos mandataires. Vu la complexité, on est forcé de travailler avec le mandataire juridique pour certains aspects pour respecter la forme et le fond. Le fond c'est souvent assez clair, mais la forme si on ne la respecte pas c'est aussi un point sur lequel on peut être attaqué et il n'est jamais intéressant d'être attaqué pour vice de procédure.

Page 95 : M. Evan FINGER pour le parti UDC. C'est une petite question technique sur les énergies vertes (42400.02). Comment fonctionne la redevance à vocation énergétique pour les énergies vertes (panneaux solaires). Il y a une subvention et une taxe, comment fonctionne ce mécanisme ? De plus, comment expliquer que la somme soit si élevée et reste fixe alors que les prix des panneaux solaires baissent drastiquement ? La demande est-elle en hausse ?

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Je vous remercie de cette question parce que cela va me permettre de vous répondre à tous et de vous demander de pouvoir passer la réponse plus loin, ce qui nous évitera une multitude d'e-mails de gens mécontents.

La nature 42400.02 redevances à vocation énergétique, ce montant correspond à la taxe communale pour la redevance énergétique qui se retrouve au pied de votre facture d'électricité. En 2023, cette redevance a rapporté CHF 114'308.56 à la Commune.

Pour information, la Commune prélève le montant maximum autorisé. Elle doit utiliser ce montant dans l'année, ou verser le solde de la taxe au fonds à vocation énergétique. Pour rappel, ce fonds était doté au 31 décembre 2023 de CHF 853'985.12 précisément.

Jusqu'à il y a deux ans, le Conseil communal utilisait le montant total de la taxe de la façon suivante :

50% à destination des privés pour subventionner, entre autres, la pose de panneaux photovoltaïques (il s'agit de la nature 36 370.00 subventions aux personnes physiques), la subvention est en fonction, pour les panneaux photovoltaïques, de la puissance de la centrale installée et non du nombre de panneaux solaires ni de leur qualité, ni du prix d'achat.

Le 50% restant était à destination de la Commune pour subventionner les rénovations énergétiques des bâtiments communaux.

Depuis 2022, le Conseil communal attribue le 100% du montant de la taxe au subventionnement des privés, principalement pour les panneaux photovoltaïques. Ceci pour deux raisons :

D'abord, le fonds est suffisamment doté (CHF 850'000.-) pour venir en aide aux rénovations des bâtiments. Ce qui nous permet de maintenir les CHF 114'000.- uniquement pour les privés.

Mais surtout et pourquoi on le fait, c'est parce que les demandes de subventions pour les panneaux photovoltaïques privés ont explosé, de sorte qu'il était devenu impossible de verser le montant de la subvention indiquée dans le règlement.

En 2023, il aurait fallu CHF 249'987.50, soit CHF 250'000.- pour pouvoir honorer les demandes de subventions. Or, nous n'avons que CHF 114'000.- et on ne peut pas prélever plus. Le Conseil communal avait un choix et ce choix c'était soit de subventionner uniquement les premiers demandeurs au montant indiqué dans le règlement et de dire aux suivants trop tard, il n'y a plus d'argent ou d'attendre la fin de l'année, de prendre toutes les demandes et de subventionner tout le monde au prorata du montant total. Ce qui fait que chaque année le Service technique reçoit une multitude d'agressions de particuliers qui n'ont pas reçu la subvention qu'il avait escomptée et à qui on explique qu'en tout cas pour l'année dernière si on avait appliqué la même formule que nos voisins, seulement un tiers d'entre eux aurait reçu la subvention.

Charge à eux de définir s'ils étaient dans le bon tiers. Après quoi en général il ne râle plus trop, mais on comprend la frustration. Donc le Conseil communal réfléchit actuellement à revoir ce règlement bien que depuis peu, on ait appris que Groupe E SA achètera moins cher l'énergie produit par les photovoltaïques qu'actuellement, Eli10 et Viteos devront emboîter le pas parce que c'est la Confédération qui l'oblige. Ainsi, il y aura moins de volonté de privé de couvrir leur toiture en panneaux solaires. J'ai envie de dire il est urgent d'attendre avant de revoir pour la 4^e fois ce règlement d'utilisation des CHF 114'000.- de la taxe. J'espère avoir répondu à votre question.

Page 97 : M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Précisément sur les revenus fiscaux, CHF 91'000.- les revenus des impôts des personnes physiques, notre groupe craint une sous-estimation des revenus fiscaux alors que le Canton prévoit lui une croissance plus forte avec 2.6% comparée au 2.09% du budget à Milvignes, la différence résulterait à plus de CHF 100'000.- de recettes fiscales supplémentaires pour notre Commune. Une vision prudente est en effet pragmatique, mais pourquoi ne pas avoir repris la même croissance fiscale que celle prévue par le Canton ? La Commune craint-elle une fuite des contribuables de Milvignes ? Quelles raisons ont poussé le Conseil Communal à être si prudent ?

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Ces dernières années, on a de bonnes surprises avec des rattrapages, on l'a évoqué tout à l'heure et puis on a plutôt le sentiment que cela ne va pas être le cas chaque année donc on préfère être prudent et partir sur une base qu'on va atteindre. Il ne faut pas s'imaginer disposer de « châteaux en Espagne » et après se retrouver avec une cabane au bord du lac.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) rappelle qu'il n'y a pas de vote sur l'entrée en matière au sujet du budget.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et elle soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif au budget 2025 est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 60'000.- TTC pour divers travaux de réfection, d'entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2025

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole au Conseil communal

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Une question a été posée concernant les bancs en bois et non en métal. En effet, le premier banc en métal qui a été posé à côté du kiosque à Auvernier est en train de s'écailler.

Répondre à la question des bancs c'est répondre à des notions de proximité, de rencontre et d'échanges. L'histoire des bancs existe et je me dis que s'intéresser aux bancs montre que tout ne va pas si mal dans notre Commune.

Mais revenons à la question des bancs, celle-ci m'a permis d'aller observer tous les bancs publics dans notre commune. Certains bancs sont en pierre, en bois avec des structures en béton ou d'autre en acier.

Le remplacement des bancs sur le port (36 au total) a été décidé lors de la dernière législature et validé par la Commission précédente selon des considérations écologiques, de ressources humaines et des coûts.

Le banc circulaire installé « devant » le Poisson est là depuis 2018, mais effectivement quelques tubes sont abîmés et s'écaillent, ce qui n'est pas tout à fait normal et le fabricant attribue cela à des objets tranchants. On appuie les trottinettes, les vélos.

Les nouveaux bancs sont en ferraille galvanisée noir anthracite recyclable et les peintures en thermolaquage solide, mais sans doute pas résistantes à tout « traitement ». Mais si la peinture s'écaille, la structure est traitée « galvanisée » donc elle ne rouillera pas. Il n'y a plus d'entretiens par rapport aux bancs en bois.

Il faut savoir que le bois utilisé était exotique et non reconnu FSC (Forest Stewardship Council). Pour rappel, ce label a été créé pour défendre une utilisation écologique et éthique du bois. De plus, de nombreuses entreprises ne commercialisent plus les bancs en bois pour des raisons éthiques.

Les employés de notre voirie et le garde-port ont constaté que les bancs en bois tenaient une année. Annuellement, le temps de travail était conséquent car il fallait démonter, raboter, poncer et repeindre. Raisons pour lesquelles le choix s'est porté sur les bancs en acier.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux Commissions

M. Louis GODET pour la Commission financière. Je vais traiter les objets des points 4,5,6 et 7, le crédit budgétaire du point 8 étant traité séparément.

La Commission financière a examiné les 4 traditionnels crédits budgétaires lors de ces dernières séances, ces crédits ne demandent pas de remarques particulières, ils sont suffisamment dotés puisqu'ils ne sont pas épuisés à la fin de chaque année.

Cela donne suffisamment de marge au Conseil communal pour régler les affaires courantes et la Commission financière soutient les 4 crédits budgétaires à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes

M. Michel VERMOT pour le groupe PLR. Comme mon homologue Louis Godet, je me rapporte pour les 4 prochains points à l'ordre du jour, donc le point 4 CHF 60'000.- pour le port et les rives, point 5 CHF 400'000.- pour les réseaux électriques et le réseau d'eau potable à noter que les montants mentionnés au niveau de l'utilisation actuelle correspondent à ce qui a déjà été facturé, donc on peut imaginer que l'utilisation 2024 de ces crédits sera potentiellement identique à ce qu'on a connu les années précédentes. Point 6, CHF 40'000.- pour les compteurs d'eau et point 7 CHF 100'000.- pour l'assainissement d'une armoire électrique. Ces 4 objets à l'ordre du jour ont été acceptés à l'unanimité par les membres présents.

Mme Sarah PLATZ pour le groupe socialiste. J'interviendrai directement pour les points 4,5,6 et 7 de l'ordre du jour. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les demandes de crédit.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. On fera gagner du temps à la personne qui rédige le PV, il pourra utiliser la touche copiée puisque le groupe UDC acceptera à l'unanimité les crédits demandés pour les points 4,5,6 et 7.

Mme Laureline SCHERLER pour le groupe Les Verts/PVL. Nous acceptons à l'unanimité les demandes de crédits budgétaires mentionnés aux points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole pour des interventions à titre personnel.

M. Louis GODET, à titre personnel. Concernant le point 7 qui est nouveau comme demande de crédit budgétaire afin d'avoir plus de latitude de la part de la Commune pour pouvoir assainir non seulement des armoires électriques qui présenteraient des problèmes hors d'un secteur de travaux planifiés, mais également prévoir le remplacement des câbles attendant à ces armoires. Souvent ces derniers ont également d'un âge respectable puisque beaucoup ont été posés dans les années 50-60. Cela peut réserver de grosses surprises à la Commune parce que s'il faut tout à coup changer un câble sur 150 m, 200 m dans son air de déserte parce qu'il est effectivement en « fin de vie » et qu'il faut ouvrir une chaussée qui n'était pas prévue dans le planning des travaux d'entretien des infrastructures souterraines. Ainsi, le montant pourrait malheureusement exploser.

Il faut savoir que c'est une bombe potentielle au niveau des frais, mais ça n'empêche pas que c'est une bonne chose d'avoir créé ce crédit budgétaire spécifique, mais il faut être conscient qu'il peut réserver des surprises.

M. Raphaël ZBINDEN pour la Commission technique. Je me permets d'intervenir sur les 3 rapports en lien avec les réseaux électriques et d'eau potable, les compteurs d'eau et les armoires électriques.

Comme il est de coutume en fin d'année, notre Commission a pu analyser avec intérêt les 3 rapports et 4 crédits budgétaires qui vous sont présentés ce soir.

Concernant les réseaux d'eau potable et d'électricité : ces enveloppes de 2x CHF 200'000 permettent de parer aux divers et imprévus. Il est à rappeler que le réseau d'eau potable est la possession de la Commune sur l'entier du territoire communal tandis que le réseau électrique que nous possédons se trouve sur les villages de Bôle et Auvernier : le réseau électrique de Colombier étant la propriété de Groupe E SA.

Concernant le rapport relatif aux remplacements des compteurs d'eau pouvant intervenir en 2025, il correspond au rythme de remplacement convenu. Ce lissage dans les remplacements vise à répartir les coûts, mais également à éviter qu'un grand nombre de compteurs ne puissent tomber en panne simultanément : l'obsolescence se faisant.

Pour finir, avec le dernier crédit budgétaire relatif à l'assainissement des armoires électriques basse tension, nous avons ici un changement de paradigme qui fait passer le nombre d'armoires remplacées de 3 à 1 pour l'année prochaine. En effet, les remplacements antérieurs visaient le remplacement de l'armoire pour elle-même sans son câblage interne. Pour 2025, il vous est proposé de remplacer une seule armoire ainsi que son câblage. Pour ce qui est des 2 autres, et dans le souci de conserver le rythme recommandé de remplacement des armoires, nous constatons que lors des travaux de réfection complète de nos infrastructures souterraines et de surface, la commune profite des travaux pour remplacer également lesdites armoires.

La Commission a donc soutenu à l'unanimité les 3 rapports qui nous sont présentés ce soir.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet l'entrée en matière au vote du point 4

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et elle soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 60'000.- TTC pour divers travaux de réfection, d'entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2025 est accepté à l'unanimité

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2025

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Je souhaite profiter du début de la législature pour répondre à des questions qui ont été données soit en Commission, soit en dehors et dont la réponse peut intéresser tout le monde. Ceci m'évitera de refaire les mêmes réponses pendant 4 ans.

Il s'agissait sauf erreur d'une question de la Commission financière, pourquoi dans le crédit de CHF 200'000.- en lien avec l'électricité, la Commune a payé 2x CHF 10'000.- pour raccorder des bornes électroniques qui ne lui appartiennent pas ?

La propriété du réseau électrique comme on l'a entendu pour le village d'Auvernier et le village de Bôle, c'est la Commune qui en est propriétaire. Pour le village de Colombier c'est Groupe E SA. On ne parlera donc pas de Colombier. Donc le propriétaire, nous, nous devons amener à nos frais le réseau électrique et la puissance électrique nécessaire aux privés qui en font la demande (que ce soit une entreprise, que ce soit une maison, que ce soit une borne électrique qui ne nous appartient pas. Les privés, eux, ont à leur charge : la taxe de raccordement (recette pour la Commune en ce qui concerne les villages d'Auvernier et de Bôle), le développement et l'entretien de leur réseau privé, leur consommation électrique.

Les bornes de recharge disposées sur les places de parc publiques sont soumises à une convention entre la Commune (propriétaire de la place de parc) et (en ce moment) Eligreen SA (qui est propriétaire de la borne de recharge électrique). En effet, le revenu estimé des bornes de recharge ne permettant pas de couvrir l'installation, l'entretien, la réparation et le temps passé à la facturation, la Commune a pris la décision lors de la législature précédente de faire un appel d'offres sur invitation pour mettre à disposition des places de parc pour électrification. Il s'avère que le modèle proposé par Eligreen SA, société fille d'Eli10 dont la Commune est actionnaire, a été retenu.

Les bornes de recharge appartenant donc à Eligreen SA, la Commune doit fournir le câble réseau qui les alimente. Ce qui représente en moyenne CHF 10'000.- de génie civil principalement. Montant que la Commune récupère rapidement via la taxe de raccordement que lui verse Eligreen SA.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet l'entrée en matière de l'arrêté numéro 1 au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté n°1 article par article et elle soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté numéro 1 relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2025 est accepté à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet l'entrée en matière de l'arrêté n° 2 au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté n°2 article par article et elle soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté n° 2 relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2025 est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2025

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et elle soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2025 est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'une armoire électrique basse tension et d'une partie de son réseau adjacent pouvant intervenir en 2025

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Pour répondre à la question qui a été posée par M. Godet, le Conseil communal s'est posé la même question. Est-ce qu'avec CHF 100'000.- on arrive à changer une armoire et tout son réseau. Aujourd'hui, je suis incapable de vous le dire parce qu'en fonction de l'armoire où elle se trouve, il y aura plus ou moins de câbles. La décision a été prise de ne pas augmenter le montant du crédit budgétaire vu la situation budgétaire de la Commune, mais si nécessaire d'aller prendre le manque financier, dans les CHF 200'000.- du crédit budgétaire électricité et on verra l'année prochaine si on doit adapter le montant du crédit budgétaire de l'armoire.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole pour des interventions à titre personnel.

M. Pierre Alain DUBOIS, à titre personnel. J'ai calculé qu'il faut environ 30 à 35 ans pour changer la totalité des armoires électriques. Comme les changements ont commencé en 2020, la totalité des armoires sera modifiée d'ici 2050-2055. Or, pour avoir tout le réseau électrique qui permette de travailler avec les photovoltaïques, de récupérer l'électricité, de pouvoir fournir de l'électricité pour les voitures, il faut réaliser le plan climat d'ici 2040. On n'y arrivera pas à ce rythme-là.

Il faudra gentiment réfléchir à ce qu'on veut faire avec le plan climat 2040. Il faudra avoir un rythme plus rapide d'investissement, autrement on ne va pas y arriver. C'est bien d'avoir commencé, mais je pense que cela ne va pas être suffisant pour les années à venir pour arriver en 2040 pour l'aboutissement du plan climat.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Juste une petite correction dans le rapport, on a dit que depuis 2018 le roulement a été entamé donc c'est déjà depuis 2018 que des armoires ont été changées. En plus, on vient de recevoir le plan directeur électrique de la Commune, enfin des villages d'Auvernier et de Bôle (on ne saura jamais ce qui se passera à Colombier malheureusement) et au prochain Conseil général, vous pourrez bénéficier de ce rapport qui indiquera à quelle vitesse il faut avancer et puis financièrement combien il nous faudra.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et elle soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'une armoire électrique basse tension et d'une partie de son réseau adjacent pouvant intervenir en 2025 est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 1'300'000.- TTC pour l'entretien et l'assainissement du patrimoine bâti-administratif en 2025

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux Commissions

M. Louis GODET pour la Commission financière. Si les 4 points précédents n'ont pas suscité de discussion lors de nos séances, le point 8 lui a été plutôt nourri. Pour cela, il faut comprendre l'historique.

À l'origine, l'exécutif de la Commune souhaitait un crédit-cadre de CHF 7'7000'000.- pour l'assainissement de l'entretien des bâtiments communaux. La discussion a porté sur le fond et sur la forme.

Sur le fond d'abord, un crédit-cadre et la Commission financière est unanime là-dessus, c'est une bonne chose. Ces crédits permettent d'avancer, ils permettent d'utiliser aussi les montants à disposition de manière efficiente et surtout ces crédits ont fait leurs preuves déjà dans bien d'autres domaines que ce soit dans d'autres Communes ou dans le passé, ça fonctionne bien.

Là n'est pas le problème. Le problème aujourd'hui, vous l'avez entendu, il n'y a pas besoin de le redire, les finances communales sont en train de virer au rouge et d'accorder un crédit-cadre de CHF 7'7000'000.- aujourd'hui sans connaître l'aspect des rentrées financières de la Commune pour les 3 années ou les 4 années qui suivent n'était pas responsable. Et c'est ce qui a fait que la Commission financière a d'abord refusé le crédit-cadre par 6 voix contre 3 en disant qu'actuellement dans le contexte où on est, dans l'inconnue qu'il y a concernant la planification des rentrées fiscales pour la législature, on ne peut pas accorder ce crédit-cadre.

Raison pour laquelle on a passé sur le plan B où il a été convenu d'un crédit budgétaire de 1.3 million alors ce crédit budgétaire a été plébiscité par la Commission financière parce qu'il faut qu'on puisse aussi continuer d'entretenir le bâti, mais on aurait bien voulu à la Commission financière dire oui au crédit-cadre pour les raisons que j'ai expliquées. Mais, dans la situation actuelle, sachant que la simulation de BDO nous montre une péjoration significative de nos finances avec ou sans investissement, cela n'est pas réaliste.

Si on prend l'année 2028, si la Commune continuait de travailler comme elle le fait maintenant sans changer ses rentrées financières, en continuant d'investir comme elle le fait, nous aurions une simulation qui est encore en négatif d'environ CHF 6'000'000.- au budget. Et si on prend les comptes en 2028 sans investir 1 centime, on est quand même encore à 4 millions de déficit. Ceci démontre qu'il y a urgence à disposer d'une vision sur les rentrées financières, qu'il faudra très certainement augmenter les conditions fiscales pour y arriver avec d'autres mesures d'économie en parallèle évidemment en sachant que ce n'est pas gagné d'avance. Non seulement il faudra définir de combien le coefficient fiscal devra être ajusté et surtout il faudra arriver à le faire passer en votation s'il y a un référendum. C'est pour cette raison que la Commission financière ne s'est pas engagée à soutenir ce crédit-cadre.

Maintenant pour le crédit budgétaire, pas de problème. Cela ne permet pas la même latitude à l'exécutif d'enchaîner les travaux parce que ce crédit expire à la fin de l'année prochaine, mais à partir du moment où nous saurons où nous allons avec les finances communales et que le Conseil communal aura défini une stratégie pour les rentrées fiscales et il n'y aura pas de problème à accorder ce crédit-cadre par la suite.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour la Commission d'urbanisme. Pour discuter de cet objet, dans sa formulation initiale, soit un crédit-cadre de CHF 7'7000'000.-, une séance extraordinaire de la Commission d'urbanisme a été organisée, en urgence, mercredi passé, et

nous étions heureusement presque tous présents. En effet, ce n'est pas tous les jours que se discute l'attribution d'une telle somme.

C'est Madame Aubert, Conseillère communale en charge, qui nous a présenté en deux mots les problèmes liés à cette demande de crédit, dont le projet d'utilisation vous est détaillé dans son rapport. En deux mots, 88 bâtiments forment ce patrimoine, dont 19 pour l'administration et 14 pour la rentabilité. Ces bâtiments font l'objet d'une analyse détaillée dans le rapport EPIQR 2018. Et nous sommes en retard pour entretenir, assainir ce patrimoine et respecter les objectifs de durabilité. Cette demande vise à prendre le taureau par les cornes et faire ce que tout propriétaire avisé entreprend chez lui. La somme est importante, mais elle s'inscrit dans les objectifs prioritaires, reconnus par tous les partis de la Commune, à ma connaissance, et elle représente aussi une forme d'investissement pour l'avenir.

Madame Aubert nous a également expliqué les difficultés à utiliser un crédit budgétaire dans ce type de dépense, car ce crédit s'épuise à la fin de l'année, au moment précisément où le projet d'entretien commence à prendre forme. Il faut donc tout recommencer l'année suivante, et rien n'avance. Ceci vous justifie la demande de crédit-cadre initialement formulée pour 5 ans. Jusqu'ici, tout était clair.

Seulement voilà, la Commission des finances ne l'a pas entendu de cette oreille. Inquiète des énormes dépenses engagées ces dernières années, auxquelles s'ajoutent celles prochainement projetées. Elle n'a pas souhaité charger le bateau de ce fardeau supplémentaire. Elle a donc proposé un compromis, sous forme d'une demande de crédit budgétaire, malgré ses désavantages, pour 2025. Et un crédit-cadre, plus conforme aux besoins, probablement dès 2026.

Notre Commission a bien entendu tout cet argumentaire. Elle a souhaité pouvoir se référer à ce rapport EPIQR. En effet, ce rapport est tenu à votre disposition en cas d'éventuelle curiosité sur ECHO, à la page du Conseil général dans ses délibérations du 15 décembre 2023. Mais sa consultation n'est pas si simple : 20 à 40 pages pour chacun des 33 bâtiments, cela fait un ouvrage conséquent, qui exige de l'endurance. Aussi des solutions facilitatrices ont été trouvées, permettant à la Commission d'urbanisme et à chacun d'entre vous de se forger un avis critique sur les choix du service des bâtiments, en surveillant ainsi l'utilisation du crédit qui vous est demandé. En effet, le moment venu, il faudra savoir adapter les assainissements prévus à l'époque en 2018 et les adapter à l'évolution des techniques et technologies.

Ainsi, notre Commission serait amenée à participer au pilotage des projets à réaliser, en fonction des difficultés rencontrées sur tel ou tel objet. Une série de séances supplémentaires sera donc nécessaire, uniquement dévolue à la discussion de ce patrimoine. Finalement, nous avons particulièrement salué ce rapport, pour la direction générale qu'il donne à la gestion communale de son patrimoine, et ceci pour la première fois.

Au vote, il apparaît que la Commission d'urbanisme a compris les arguments de la Commission financière, et qu'elle soutient donc, à l'unanimité, la deuxième mouture de la demande de crédit, sous forme budgétaire, de CHF 1'300'000.- en 2025. La Commission d'urbanisme a également entendu et approuvé l'idée qu'un crédit-cadre finance à l'avenir l'entretien et l'assainissement de notre patrimoine bâti.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes

M. Michel VERMOT, pour le groupe PLR. Nous avons pris note que le Conseil communal souhaitait planifier sur le moyen – long terme, comme d'autres grandes communes, mais sur intervention de la Commission financière et la situation financière de la commune actuelle, il n'est pas possible de proposer une enveloppe de CHF 7'700'000.00 pour 5 ans.

Par contre, la Commission financière a accepté le principe d'un crédit budgétaire de CHF 1'300'000.00.- qui correspond à plus du double des exercices précédents et représente environ 30 % de l'investissement autorisé par le frein à l'endettement.

Le groupe PLR souhaite que le Conseil communal reste attentif à l'entretien nécessaire des bâtiments tout en soupesant les coûts des travaux. Autrement dit, qu'il veille à la qualité et l'efficacité, sans céder à la tentation du superflu. De même, le groupe souhaite un suivi des investissements par les Commissions concernées tout au long des travaux.

Sur cette base, cette demande a été acceptée à l'unanimité.

M. Evan FINGER pour le groupe UDC. Je vais être beaucoup plus bref que ce que j'avais prévu, je vais rejoindre entièrement les propos de mon préopinant et du rapporteur de la Commission financière, avec qui on partage les mêmes inquiétudes. Toutefois, nous souhaiterons connaître le planning des travaux prévu pour 2025.

Le groupe acceptera ce crédit à l'unanimité.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe Les Verts/PVL. Le crédit budgétaire ou le crédit-cadre c'est un peu la danse qui a eu lieu ces dernières semaines entre le Conseil communal et la Commission financière. Outil utile, flexible et potentiellement plus économique, le crédit-cadre est un outil en général plébiscité par le groupe quand il est opposé au crédit budgétaire annuel pour des projets d'envergures.

En effet, le crédit-cadre a la beauté de laisser plus de marge de manœuvre, de souplesse, et ce veut un outil de travail dynamique qui permet de traiter les projets et les travaux de manière transversale et c'est là toute sa beauté.

Permettez-moi également de souligner que le rejet du crédit-cadre par la Commission financière démontre, pour certains membres de notre groupe, un manque à la confiance que le Conseil communal mérite de la part de notre Conseil. En effet, et comme la Commission de l'urbanisme l'a déjà dit, l'assainissement des bâtiments est un élément clé pour atteindre les objectifs du plan climat cantonal. Et comme tout propriétaire responsable, la Commune doit prendre ce sujet sérieusement.

Ceci dit, et malgré les nombreux atouts du crédit-cadre, notre groupe est également sensible à la situation financière actuelle de la Commune et la sagesse nous incite à rester vigilants. C'est pourquoi nous soutiendrons le plan B soit la proposition sous forme de crédit budgétaire fixé à CHF 1'300'000.- destiné à l'entretien et l'assainissement du patrimoine bâti de notre Commune.

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste a presque regretté que l'on ne nous offre pas ce soir le choix entre un crédit-cadre et un crédit budgétaire.

Certes la Commission financière s'est prononcée, certes les arguments financiers sont importants, mais les objectifs soutenus par le crédit-cadre sont importants. Nous notons qu'on en revient toujours à notre taux d'endettement, qui semble bloquer de plus en plus de projets importants. Il faudra bien s'y attaquer un jour, et y mettre bon ordre.

Ceci étant dit, notre groupe est acquis à la volonté d'entretenir et assainir nos bâtiments, d'autant plus que cet assainissement comprend l'amélioration de l'isolation et des sources de chauffage. Cette volonté rejoint un objectif prioritaire de la Commune et aussi les exigences de la durabilité.

Tout le groupe votera donc oui à la demande du crédit budgétaire de CHF 1'300'000.- pour 2025, et il est unanime à souhaiter qu'un crédit-cadre soit demandé à l'avenir et accepté pour les prochaines années.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. De fait pour 2025, on va faire partir des études pour avoir une idée très claire de ce qu'on va faire dans ces 5 bâtiments. La priorité sera mise sur l'assainissement. La Commission de l'urbanisme et des bâtiments sera informée des travaux prévus. Est-ce que j'ai répondu à la question ?

M. Ivan BRÜSCHWEILER pour le groupe socialiste. Parfait, merci.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et elle soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 1'300'000.- TTC pour l'entretien et l'assainissement du patrimoine bâti-administratif en 2025 est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'acceptation d'un don de CHF 500.- en faveur du Club de Loisirs de Milvignes (CLM)

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes

M. Etienne SCHEURER pour le groupe Les Verts/PVL. Le groupe a accepté à l'unanimité le don et nous tenions également à remercier vivement la donatrice.

M. Jean-François KUNZI pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste approuvera ce don même s'il trouve un peu ridicule que pour une somme de CHF 500.- le Conseil général doive se prononcer. Mais nous souhaitons remercier la donatrice.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole pour des interventions à titre personnel.

M. Louis GODET, à titre personnel. Il me semble que ça avait été discuté en Commission, est-ce qu'il ne faudrait pas adapter le règlement communal pour éviter de devoir traiter ce genre de point devant le législatif. On pourrait fixer un montant seuil, par exemple CHF 3'000.- ou une somme dans cet ordre de grandeur.

M. Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Je crois que ce n'est pas possible.

Mme Gemma SPACIO, à titre personnel. Pour répondre à votre question, ce n'est pas que le Règlement communal, mais c'est la loi sur les Communes qui prévoit la compétence du Conseil général pour tout don.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et elle soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'acceptation d'un don de CHF 500.- en faveur du Club de Loisirs de Milvignes (CLM) est accepté à l'unanimité.

10. Nomination d'un membre à la Commission CLST en remplacement de Mme Jennifer Hirter, démissionnaire

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts/PVL. Nous proposons M. Etienne Scheurer du parti Vert'libéral.

Soumis au vote, la nomination de M. Etienne Scheurer est acceptée à l'unanimité.

11. Interpellations et questions

Néant

12. Communications du Conseil communal

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole au Conseil communal

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Je voulais juste vous dire que mardi soir, il y avait eu la présentation du concours en entreprise totale pour la construction d'un collège 7-8 sur le site de Longueville, c'est le projet court – cours - cour qui a gagné. C'est un magnifique projet toute en simplicité, mais très bien conçu.

Je vous encourage vivement, vous avez encore jusqu'à mercredi prochain pour aller voir les 6 projets qui nous ont été présentés, cela se passe à l'aula du Collège de Longueville, vous pouvez y aller toute la journée entre 7h15 et 17h30 quand l'école est ouverte, librement, vous promenez et regarder les 6 projets. Celui qui a été primé à un petit panneau dessus.

Il y aura une présentation plus détaillée qui vous sera donnée début février avec les autres Conseillers généraux des 4 communes membres du syndicat.

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Je vous rappelle que nous avons l'envie de mettre sur pieds une Commission des règlements. Nous avons parlé de ces règlements plusieurs fois ce soir. Nous avons un nom pour les Vert/Vert's libéraux, c'est Jennifer Hirter, un nom pour le groupe social, c'est Philippe Egli, mais nous n'avons pas reçu de nom ni du PLR, ni de l'UDC. Vous pouvez vous approcher de M. Perrudet pour vous annoncer.

Comme l'année passée, pour les nouveaux membres du Conseil général, vous pouvez vous servir des livres qui se trouve ici, la publication qui avait eu lieu sur Milvignes, ils sont à votre disposition. Pour ceux qui l'ont perdu parce qu'il est trop petit, ils peuvent en prendre un deuxième exemplaire, il y en a bien assez.

De la part du Conseil communal, je voulais vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année 2025 et vous annoncer que la prochaine séance aura lieu le 20 mars donc vous avez le temps de tailler vos crayons.

13. Divers

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande s'il y a des divers.

M. Daniel BENA, à titre personnel. Est-ce que les membres du Conseil communal peuvent nous donner l'information suivante : quand vont débiter les travaux de la construction du bâtiment pour le parascolaire au Collège des Mûriers ?

Mme Natacha Aubert, conseillère communale. Les travaux devraient normalement commencer le 8 janvier. En fait, ça commence par des travaux légers, mais le gros œuvre partira assez vite.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente). J'ai une suggestion qui a été portée à ma connaissance d'un membre de notre Conseil, à savoir comme on a des nouveaux et des

fois on ne connaît pas le nom de tout le monde d'avoir des étiquettes pendant des moments de verrée comme on va avoir tout à l'heure. Il y a des étiquettes nominatives, elles sont imprimées par ordre alphabétique donc je vais un peu les disperser pour qu'on puisse trouver rapidement son nom. Le but est de mettre des visages sur les noms ou des noms sur les visages qu'on côtoie.

Je vous souhaite aussi de très belles fêtes en famille.

Il est 21h48, la séance est close.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

Le secrétaire :

M. Kisanga-Stacchetti

M. Proserpi